5e ANNÉE, N° 71. — MARDI, 1er FÉVRIER 1848.

ON S'ABONNE:
A Constantinople, au Bureau du Journal, *à Galata.*
Dans les Villes du Littoral, à l'Agence des Paquebots français.
A Malte, chez *M. G. Muir*, libraire.
A Paris, chez *M. Chateauneuf aîné*, rue Richer, N. 6.
A Marseille, chez Mr veuve *Camoin et Cie.*
A Londres, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE
ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Constantinople ..... un an, 8 colonat.
" 6 mois, 4 "
Provinces et Etranger un an, 9 "
" 6 mois, 5 "
PRIX DES ANNONCES:
La ligne..... 5 piastres du C.-S.
Le Journal paraît les 1er, 6, 11, 16, 21, 26 de chaque mois.
Les abonnements datent du 1er et du 16

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 1er Février.

Il est vraiment difficile de s'expliquer l'opiniâtreté de certains journaux à répandre les fables les plus absurdes sur la Syrie, et les accusations les plus calomnieuses contre le gouvernement ottoman et ses agens dans cette province. Après nous avoir donné pour du neuf des déclamations usées et basées sur des faits qui remontaient à plusieurs années, certaines feuilles de l'Opposition ont imaginé un nouveau moyen qui n'est ni plus loyal ni plus honnête : c'est de se faire écrire ou de fabriquer des lettres de Beyrouth, et de mettre leur mauvaise foi à couvert, sous le voile par trop transparent d'une correspondance anonyme. La mensonge et la calomnie n'y perdent rien, comme on peut le croire. Le gouvernement turc, nous le savons, méprise toutes ces attaques, et nous avons pour habitude de les dédaigner. Nous avons pris si souvent ces feuilles en flagrant délit de mensonge, que nous avons dû renoncer à faire appel à leurs sentimens de loyauté et de justice. Il n'est de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. D'ailleurs, ces feuilles peuvent-elles hésiter un instant entre le mensonge et la vérité, du moment où il s'agit pour elles de prouver que M. Guizot trahit la confiance du pays, et d'accréditer contre la Turquie les accusations les plus perfides? Pour atteindre ce double but, les honnêtes écrivains du *Courrier de Marseille* et de la *Presse* pensent qu'ils peuvent tout se permettre; ils le poursuivent *per fas et nefas.* Leur conscience doit être parfaitement en repos, car ce sont des *faiseurs*, comme tout le monde le sait, et pour les faiseurs, la fin justifie les moyens.

Voici donc ce que nous lisons dans le *Courrier de Marseille* du 10 janvier: nous copions textuellement :

« Relativement aux affaires de Syrie, nous avons reçu une lettre de M. le comte de Lallemand, que notre impartialité se fait un devoir de publier en entier. On sait que M le comte de Lallemand a été envoyé au Liban par le gouvernement français afin de constater sur les lieux mêmes l'état de ce pays.

» Quant aux renseignemens dont l'auteur de cette lettre conteste l'exactitude, nous ne les avons donnés que sur la foi de notre correspondant de Beyrouth. »

« Au Lazaret de Smyrne le 29 déc. 1838.

» Monsieur,

» Je viens de lire un article extrait de » votre journal du 25 novembre dernier, » duquel il résulterait que M. Boré et moi » nous n'avons eu recours, pour connaître » l'état du Mont Liban, à d'autres renseignemens que ceux qui viennent des persécuteurs eux-mêmes, c'est-à-dire, du » pacha turc et des autres agens de l'administration. » (sic)

» J'ignore, Monsieur, à qui vous pouvez devoir des renseignemens aussi faux » et aussi trompeurs. Voici ma réponse : la » majeure partie du temps qui a été consacré à notre mission, nous l'avons passée, M. Boré et moi, au milieu des Maronites et des Druses, surtout dans les » districts mixtes, les seuls qui aient été » le théâtre de la guerre. Pendant les deux » ou trois semaines que nous avons passées » à Beyrouth, le cours de nos informations » n'a pas été interrompu, puisque de tous » les points de la Montagne les paysans » venaient à nous pour déposer leurs plaintes et que nous étions toujours prêts à les » entendre.

» C'est là, Monsieur, la vérité que je » voulais rétablir; du reste il n'est pas » dans mon dessein, ni dans mon devoir, » d'entrer avec vous en discussion sur le » fond de la question.

» Je vous prie de vouloir bien insérer » la présente lettre dans un de vos prochains » numéros.

» Agréez, Monsieur, etc.

» C. de Lallemand. »

« Nous croyons toutefois devoir joindre à cette lettre, ajoute le *Courrier*, mais sans les garantir, les renseignemens que la société de secours en faveur des Chrétiens du Liban, vient de recevoir en date du 14 novembre :

« Un musulman, y dit-on, a récemment » tué un Chrétien au village de Dippsy; » l'assassin a été mis en prison et, au bout » de quelques jours, a été rendu à la liberté. » Un enfant de quatre ans, du village d'El-» Kamar, pendant l'absence de ses parents, » a été pris par les Musulmans, flagellé, puis » crucifié. Au bout de quelques jours de re-» cherches, le père de cet enfant retrouva, dans » le désert, son cadavre horriblement mutilé; » il demanda au gouvernement turc vengeance de ce meurtre; les coupables furent » emprisonnés, mais au bout de quelques » jours, ils furent élargis et restèrent impunis.

» A Damas, dix petits enfants ont péri » de la même manière; aucune poursuite » n'a été dirigée contre les assassins. *Saïd-Gwotlat*, gouverneur Druse, exige des » Chrétiens des districts mixtes leurs actes » de propriété, et s'en déclare propriétaire. » Les habitans adressent suppliques sur » suppliques au gouvernement sans rien » obtenir; ils voient chaque jour augmenter » leur pauvreté. »

Ainsi, la lettre de M. de Lallemand commence par mettre à néant les précédentes informations du correspondant de Beyrouth du *Courrier de Marseille*; mais cette feuille, après avoir enregistré la réclamation et mis, par un demi-désaveu, sa responsabilité à couvert, loin de montrer plus de circonspection, se contente de puiser à une autre source. Cette fois, le *Courrier* s'abrite derrière une société qui compte sans doute des noms honorables, mais dont la partie active et agissante n'a d'autre but, sous un masque d'humanité et de bienfaisance, que d'organiser la calomnie et de donner plus d'autorité et de retentissement à toutes les accusations des prétendus correspondants de Beyrouth. Voyons d'ailleurs à quoi se réduisent les renseignemens parvenus à cette société de secours: deux Chrétiens auraient été assassinés, l'un dans le village de Dippsy, et l'autre dans celui de Der-El-Kamar. Ce sont là des crimes isolés comme en fournissent les annales des tribunaux de tous les pays. Il arrive aussi très probablement dans le Liban, que des Musulmans ou des Druses soient assassinés par des Chrétiens. Ces crimes sont regrettables, sans doute, mais ils ne prouvent absolument rien. Si les individus soupçonnés ont été arrêtés et ensuite relâchés, c'est encore là une chose que nous voyons en France tous les jours, lorsqu'après l'enquête judiciaire et les interrogatoires, les juges ne trouvent pas de preuves suffisantes de culpabilité. La politique et les passions de parti n'ont rien à voir dans des affaires de cette nature. Ainsi, en admettant même que ces deux faits fussent vrais, ils ne prouveraient absolument rien. Mais oser dire *que dix petits enfants ont été assassinés de la même manière à Damas*, c'est là tout ce qu'on peut voir de plus faux et de plus impudent en fait de calomnie. Damas est gouvernée par un homme plein d'intelligence et de fermeté, qui entretient avec tous les consuls les meilleurs rapports; il y a là, outre le corps consulaire, un grand nombre de négocians honorables, et de pareils actes d'atrocité ne sauraient se commettre sans que l'opinion publique s'en émût. Mais à quoi bon d'accumuler les preuves? L'absurdité d'une pareille accusation est évidente, et elle suffirait pour infirmer tout le reste et flétrir dans l'opinion des honnêtes gens, ceux qui se rendent coupables de pareilles calomnies. Il y a en France des tribunaux qui punissent la diffamation, lorsqu'elle atteint un particulier ou un fonctionnaire; la nouvelle la plus innocente mise en circulation pour favoriser des spéculations de Bourse, encourrait une peine sévère; l'auteur de pareils actes serait déshonoré aux yeux de ses concitoyens, Mais, qu'il s'agisse d'un gouvernement étranger, d'une puissance amie, oh! alors il n'y a plus rien de sacré; ce gouvernement, cette puissance, on peut les accuser, les diffamer, les mettre au ban de l'opinion publique : que craint-on? La loi est sans force, la répression impossible; bref, débiter les faits les plus mensongers, les plus noires calomnies, c'est alors presque faire acte de bon citoyen!

Nous avouons ne rien comprendre à une pareille tolérance, à moins que tout sentiment de loyauté et de justice ne soit perverti; à défaut de répression légale, il nous semble que ceux qui commettent de pareils actes devraient au moins être flétris par l'opinion des honnêtes gens de tous les pays.

Venons à la dernière accusation: « Saïd Jemblat (et non pas Guotlat) exige des Chrétiens des districts mixtes leurs actes de propriété et s'en déclare propriétaire, » dit le *Courrier de Marseille*. Ici, on cite un nom propre, on le dit mal, il est vrai, mais la vérité est encore bien autrement estropiée que le nom.

Il semblerait, au dire du *Courrier*, que le fait est récent, tandis qu'il remonte à l'époque de la dernière insurrection, c'est-à-dire, à l'année 1845. On pourrait croire aussi que les Chrétiens sont dépouillés, dépossédés de leurs terres; eh! bien, il n'en est rien encore: les Chrétiens dont il s'agit jouissent librement de leurs propriétés, les exploitent, en touchent les revenus et personne ne les inquiète. Voici, en deux mots, le fait tel qu'il s'est passé: pendant les derniers troubles, c'est-à-dire dans le courant de l'année 1845, les titres de quelques propriétaires disparurent dans le pillage de leurs maisons; on ignore si ces titres ont été détruits ou s'ils se trouvent en effet entre les mains de Jemblat qui commandait les insurgés Druses. Les Chrétiens, qui n'ont nullement été inquiétés depuis, dans la jouissance de leurs propriétés, sont en instance auprès de la Porte pour se faire rendre leurs titres ou s'en faire délivrer de nouveaux, dans le cas où les anciens ne pourraient être retrouvés. Ainsi, avec une apparence de vérité, la forme sou laquelle elle a été présentée, rend l'accusation du *Courrier de Marseille* non moins fausse que ses autres assertions.

Passons maintenant à l'article de la *Presse*, nos lecteurs n'y perdront rien. Comme dans l'article du *Courrier*, la colonnie et l'absurdité y coulent à pleins bords: ici, c'est un correspondant de Beyrouth qui est censé parler, mais il ne nous sera pas difficile de prouver que la prétendue correspondance de Beyrouth a été fabriquée à Paris. Lisons :

« Beyrouth, 20 novembre.

» Nous attendions l'arrivée des envoyés » du gouvernement français avec une véritable impatience. Combien nous avons » été tristement déçus! Débarqués à Beyrouth sans nous avoir donné avis de leur » arrivée, ces messieurs ne nous ont demandé aucuns renseignemens; mais pendant le temps assez long qu'ils ont passé » dans cette ville, ils se sont laissé prévenir contre nous par nos ennemis. Lorsqu'ils se sont mis en route pour aller visiter les districts mixtes, ils ne se sont fait » accompagner par aucun de nous pour » éclairer et guider leurs recherches. Ils » n'ont vu d'ailleurs que quelques points. » Ainsi, dans le district de Geryn, ils se » sont bornés à visiter la ville qui en est » le chef-lieu, et le couvent de Machmouchi. Ils n'ont demandé même aucun renseignement aux habitants, et ils sont repartis après un séjour très court, se contentant de ces aperçus extrêmement superficiels. »

Nous n'avons pas d'opinion à émettre sur l'opportunité de l'envoi en Syrie de MM. Boré et de Lallemand, ni sur la manière dont ils se sont acquittés de leur mission; nous ferons remarquer pourtant que la lettre de M. le comte de Lallemand au *Courrier de Marseille*, dément de point en point cette première partie des assertions de la *Presse*.

« Ainsi, continue le correspondant de Beyrouth, cette visite des commissaires français nous a fait beaucoup » plus de mal que de bien! *Etait-elle nécessaire?* Nos malheurs et notre ruine sont » connus, hélas! du monde entier. On a saccagé nos biens et brûlé nos maisons jusqu'à trois et quatre fois; et, pour comble » de désolation, *notre plus grand ennemi, le principal auteur de ces dévastations est* » *maintenant notre gouverneur.* Durant le » séjour même des commissaires, il a confisqué des biens et s'est emparé des » titres. »

Ce paragraphe est curieux: ceux qui ont inondé l'Europe de leurs calomnies et de leurs mensonges, et qui sont parvenus, en grande partie, à pervertir l'opinion, invoquent maintenant la notoriété publique! Tant de gens avaient été abusés! Pourquoi avoir envoyé sur les lieux des hommes qui auront pu voir la fausseté de toutes ces doléances intéressées, réduire à leur juste valeur toutes ces accusations? Ceux qui demandaient une enquête sont désolés qu'on les ait pris au mot. L'aveu est précieux et nous nous en emparons. Cette fois, les faiseurs ont manqué d'habileté. La phrase suivante mérite surtout d'être méditée: « *notre plus grand ennemi, le principal auteur de ces dévastations est maintenant notre gouverneur.* » Ici, la méprise est tellement grossière, qu'on ne persuadera jamais à personne qu'elle ait pu être commise par un correspondant de Beyrouth. En effet, trompé par la similitude de noms, on confond ici le gouverneur actuel de Beyrouth, Iscodralu Moustapha pacha, avec Moustapha pacha aujourd'hui gouverneur de Brousse, qui fut envoyé comme commissaire extraordinaire en Syrie, à la fin de 1841. Comme on le voit, la méprise, disons-nous, est grossière, et ne peut être que le fait d'un homme complètement étranger aux affaires de ce pays. Il en résultera, pour tout le monde, la conviction que la prétendue correspondance de Beyrouth a été fabriquée tout près des bureaux de M. de Girardin.

Nous aurions encore quelques lignes à citer pour terminer cette lettre de Beyrouth, mais nous en ferons grâce à nos lecteurs. Nous avons pris la mauvaise foi sur le fait; cela nous suffit. Maintenant que nous avons démasqué le mensonge, nous laissons aux honnêtes gens de tous les partis le soin d'en faire justice.

L'ambassadeur de la Cour de Rome, Monseigneur Ferrieri, accompagné de toutes les personnes de sa mission, du père Arsène et des deux mihmandars de la Porte, M. Sérafin Manasse et le vékil du patriarcat arménien catholique, doit être reçu aujourd'hui en audience particulière par le Sultan, au palais impérial de Téhéragan, pour présenter à S. M. ses lettres de créance. Le comte Lucerne d'Angrogna, le prince Podenas, le marquis de Negro et l'état-major du *Tripoli* qui ont été présentés hier à S. M. par M. le chargé-d'affaires de Sardaigne, assisteront à cette audience qui aura lieu en présence du ministre des affaires étrangères, A'ali pacha, et de l'introducteur des ambassadeurs, Kiamil bey.

M. le comte Marchetti, attaché de l'ambassade du Souverain Pontife, accompagné du Père Arsène et des deux mihmandars de l'ambassadeur, M. Sérafin et le vékil du Patriarche arménien catholique, s'est rendu samedi au palais de Téhéragan pour présenter les cadeaux destinés au Sultan par Sa Sainteté. Les cadeaux ont été remis au premier secrétaire du Sultan, Séfik bey; ils se composent d'une table en mosaique, d'une colonne trajane en bronze doré d'un mètre de hauteur, de divers tableaux et de 21 médailles en or et en argent.

On assure que le chef de la communauté israélite doit également envoyer une députation auprès de l'ambassadeur de la cour de Rome, pour le féliciter sur son arrivée et le prier d'être auprès du Souverain Pontife l'interprète de ses sentimens de reconnaissance pour la tolérance dont il a fait preuve à l'égard des israélites.

L'ambassadeur ayant été atteint la semaine dernière d'une légère indisposition, le Sultan a eu l'extrême bienveillance d'envoyer aussitôt l'introducteur des ambassadeurs, Kiamil bey, pour s'informer des nouvelles de sa santé. Monseigneur Ferrieri, dont l'indisposition n'avait d'ailleurs aucune gravité, a été très sensible à cette attention du Sultan.

Les bulletins du choléra sont de plus en plus satisfaisants, et à part un ou deux cas dans les hôpitaux militaires, on ne signale aucune attaque dans la ville depuis cinq ou six jours. Ainsi, la maladie s'éteint peu à peu, et tout donne à penser que nous aurons bientôt à enregistrer sa disparition complète.

Nous avons reçu, par le dernier courrier de Vienne, des détails plus exacts et plus circonstanciés sur les premiers examens subis devant la Faculté de cette ville par les quatre élèves de l'école de Médecine de Galata-Séraï, Moussa A'arif éfendi, Grégoire Yanovitch, Stéphan Ilias et Nicolas Nikifore, envoyés à Vienne par ordre du Sultan pour y être soumis à toutes les épreuves exigées par cette Faculté pour obtenir le diplôme de docteur. Les candidats doivent subir trois examens rigoureux, séparés chacun par un intervalle de deux mois. D'après les règlemens de la Faculté, ces examens ont lieu à huis-clos; cependant, à la demande du docteur Spitzer, on a bien voulu déroger à cet usage, et c'est pour la première fois que des candidats pour le doctorat auront été examinés en public par la Faculté de Vienne. Ces quatre élèves ont subi leur premier examen le 4 janvier, en langue française, en présence de tous les membres de la Faculté; des invitations spéciales avaient été adressées à l'ambassadeur ottoman, Chékib éfendi, au conseiller Aulique, médecin en chef de l'armée, M. Bischof; au conseiller Aulique, M. de Hammer, qui assistait comme délégué du gouvernement autrichien; au président de la Faculté, M. Well, et au médecin du prince de Metternich, le professeur Gaeger. La nouveauté de ce spectacle avait excité au plus haut degré l'intérêt général, et toutes les places de la salle d'examen étaient envahies par un nombreux public.

Les élèves se sont présentés avec beaucoup d'aisance; l'examen pour chacun d'eux n'a pas duré moins de 7/4 d'heure, et ils ont tous subi cette première épreuve d'une manière très satisfaisante. Les notes délivrées par le jury d'examen sont les suivantes: Moussa A'arif éfendi, bien; Grégoire Yanovitch, bien; Stéphan Ilias et Nicolas Nikifore, très bien.

Au prochain numéro, nous donnerons la liste des questions qui ont été faites par le jury d'examen en les mettant en regard du nom de chaque élève.

Bien qu'on manque encore de détails précis sur les troubles qui ont éclaté en Sicile, le bulletin inséré dans notre dernier numéro en indique suffisamment la gravité. Depuis, nous avons su par un des passagers du paquebot français arrivé ici le 24, qu'au moment où ce bâtiment traversait le détroit de Messine, la ville de Palerme était en insurrection complète. Une fusillade très vive était engagée entre les habitans et les troupes royales; le fort tirait sur la ville, et on a pu compter 40 coups de canon.

Outre la correspondance de Perse que nous publions aujourd'hui, nous avons reçu une lettre de Tauris du 15 décembre, qui nous donne des nouvelles importantes du Khoraçan; l'abondance des matières nous force de renvoyer la publication de cette seconde lettre à notre prochain numéro. Nous dirons seulement qu'un corps de l'armée du Chah, la brigade de l'Emir Méhémet-Ali Khan, campée à Boudjnourd, attaquée à l'improviste par un corps de cinq mille kurdes et turcomans commandés par le chef des rebelles, Djafer-Kouli Khan, a été complétement défait. L'Emir Méhémet-Ali Khan lui-même aperi dans cet engagement, qui a coûté aux troupes persanes 400 morts et 200 prisonniers.

Par ordonnance impériale en date du 27 janvier :

Le mirimiran Eumer pacha, ancien gouverneur de Siros, a été nommé gouverneur de Purzérin, avec le titre de caïmacam;

Hussein agha, intendant des Derbends de Tirhala, a été élevé au grade de mir-uluméra;

Hussein agha, intendant des pompes du ministère de la guerre, et Ahmed Nazif agha, intendant de la mine de charbon de terre d'Erégly, ont été élevés au grade de capoudji bachi du palais impérial;

Ismaïl éfendi, employé des bureaux de l'Ihtissab, a été nommé membre du conseil de police;

Izzet bey a été nommé capou-kéhaya du gouverneur de Philippopolis, Cherif pacha;

Azmi pacha, ancien membre du conseil de la guerre, a été nommé commandant en chef de la division militaire de Mossoul;

Khaïr éfendi, muhurdar du ministre des affaires étrangères, passe du bureau de traduction de la Porte au bureau de l'amedji.

NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, S. M. le Sultan s'est rendu avec sa suite ordinaire à la mosquée de Béchiktache, pour y assister à la prière de midi.

— Nous annoncions dans un précédent numéro que le télégraphe électrique construit sur le système de Morse, qui a servi à faire des expériences en présence du Sultan et des ministres au palais de Beylerbey, a été acheté par S. M. Ce télégraphe a été déposé samedi dernier à l'école militaire de Kotchuk-Taqsim.

— M. Musurus n'a pas encore pu partir pour Athènes. Il était entièrement rétabli de sa chûte de cheval, lorsqu'à la suite d'un refroidissement, il s'est trouvé de nouveau indisposé et obligé de retarder encore une fois son départ. Aujourd'hui, M. Musurus est tout-à-fait bien, et dans les premiers jours de la semaine prochaine, il s'embarquera avec sa famille et toutes les personnes de sa mission sur le paquebot de l'état le *Facilat Tidjaret*, pour se rendre à son poste.

— Hier, 31 janvier, un service solennel pour le repos de l'âme de S. A. R. Mme Adélaïde a été célébré à la chapelle de St-Louis.

Les fonctionnaires de l'ambassade, le commandant du bateau à vapeur le *Rubis* et son état-major, les officiers français en mission auprès du gouvernement turc, les chefs de toutes les congrégations religieuses, et le corps du commerce français assistaient à cette cérémonie.

Un détachement en armes des troupes du